



**Cérémonie d'inauguration de la salle d'audience « Doyen Jean Carbonnier » au Tribunal judiciaire de Paris
04 octobre 2022**

**Intervention de Valérie SAGANT,
Directrice de l'IERDJ**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

L'œuvre de Jean Carbonnier inspire et irrigue les juristes et les professionnels du droit et de la justice – et bien au-delà. L'œuvre est colossale, unique, profondément originale et créative. Je relève à cette occasion un hasard de calendrier intéressant : il y a quelques semaines, les personnels de la direction des affaires criminelles et des grâces ont inauguré une salle Mireille Delmas-Marty au ministère de la justice. Ici aussi, une personnalité hors normes et créative était reconnue. Pour caractériser ce trait, j'emprunte les mots d'André Toulemon, chroniqueur à la Gazette du palais qui s'interrogeait en 1973 « on ne sait s'il vaut mieux admirer [– chez Jean Carbonnier –] la science souriante ou la fantaisie savante.

Vous le savez, l'un des traits majeurs de l'ADN de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice réside dans l'approche pluridisciplinaire du droit. J'ai trouvé inspirante cette citation de Charley del Marmal qui présentant Jean Carbonnier en 1976 à l'Académie royale de Belgique indiquait : « Vous nous dites « le droit n'est pas tout. Le droit n'est pas le Dieu de notre univers habité. Le juridique n'est pas la forme la plus aboutie du social ».

Le rôle pionnier de Jean Carbonnier en matière de sociologie du droit est une évidence. Il faut néanmoins la rappeler – d'autant plus que la situation de cette discipline demeure critique. Lors d'un colloque au Sénat en 2008, Irène THERY, se désolait du « désert » de la sociologie du droit en France. Aujourd'hui encore, à la suite de mes prédécesseurs, je me démène pour intéresser plus de sociologues, plus de chercheurs de toutes les sciences humaines et sociales au droit et à la justice.

Un autre ancien thésard du doyen Carbonnier, Antoine GARAPON, rapporte ces propos lors de son dernier cours : « vous avez choisi de vous intéresser à la sociologie du droit et vous avez raison car c'est dans les mœurs que l'on trouve l'explication de bien des règles ; mais ne méprisez pas le droit dogmatique [positif] et souvenez-vous de moi. »

C'est ce qui a été fait en 2005 par Georges GARIOUD, directeur de recherche honoraire au CNRS et Yann AGUILA, conseiller d'Etat et avocat, en créant le Prix de thèse Jean Carbonnier délivré par la Mission de recherche droit et Justice. L'accord de la famille de Jean Carbonnier a été obtenu et depuis, ses membres nous accompagnent avec bienveillance et constance.

Le Prix récompense de premiers travaux de recherche – généralement une thèse – menés dans le champ du droit et de la justice quelle que soit la discipline de sciences sociales concernée. Depuis sa création, 17 lauréates et lauréats récompensés et cinq mentions spéciales décernées. Présidé la première année par Marceau LONG, Vice-président du Conseil d'Etat pour les premières années, le Prix réunit un Jury de neuf membres choisis par le groupement d'intérêt public (GIP MRDJ puis IERDJ) provenant d'horizons variés et incluant des membres des cours supérieures et universitaires français et étrangers. Depuis plus de quinze années, le Prix attire en moyenne une soixantaine de candidatures.

Aujourd'hui, inaugurer une salle Jean Carbonnier au tribunal judiciaire de Paris ne constitue pas seulement une consécration, mais également une incitation à faire vivre les qualités de l'œuvre et de l'homme dans la pratique quotidienne des acteurs du droit et de la justice. Je vous remercie.